



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 3263

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le coût de la crise des banlieues qui a touché la France en novembre dernier. Les violences urbaines de l'automne dernier ont causé de graves préjudices aux collectivités, aux particuliers, aux commerçants et à l'État. Des particuliers ont eu leur véhicule incendié, des commerçants ont eu leur boutique vandalisée, des biens publics ont été dégradés... Aussi, elle lui demande si des évaluations ont été faites sur le coût de cette « crise » que ce soit le coût pour les assurances, pour les collectivités ou pour l'État.

Texte de la réponse

Selon les estimations de la Fédération française des sociétés d'assurances, le montant des dommages causés lors des émeutes de novembre 2005 pris en charge par les assurances s'élève à 160 millions d'euros. Ce montant comprend les dommages causés aux collectivités territoriales qui s'élèvent à 58 millions d'euros. Il n'existe pas de rapport à notre connaissance recensant les dommages causés aux biens appartenant à l'État. S'agissant de la capacité des entreprises d'assurance de dommages à assumer le coût résultant de ces sinistres, il convient d'observer que le ratio combiné sinistre sur prime en assurance dommage s'est maintenu aux alentours de 94 % de 2004 à 2006.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3263

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5211

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2305